CHATEAUBOURG
SAINT-MELAINE/BROONS-SUR-VILAINE

ARRIVÉE DU
08 NOV. 2018
C.R.C. BRETAGNE

Enregistré au Greffe le :
08 NOV. 2018

VILLE DE CHÂTEAUBOURG – DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

Référence : DG/TR/CD/2018-1503

Claire DEROUARD
Directrice Générale des Services
c.derouard@chateaubourg.fr

Objet : réponses aux observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Châteaubourg

CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES
Madame la Présidente
3, rue Robert d'Arbrissel
CS 64231
35042 RENNES Cedex

Envoi avec accusé de réception

Châteaubourg, le 06/11/2018

Madame la Présidente,

Pour faire suite à la réception du rapport d'observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Châteaubourg, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint mes dernières réponses, que je vous saurai gré de bien vouloir joindre en annexe du rapport définitif.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma haute considération.

Le Maire,
Teddy REGNIER

CHÂTEAUBOURG 35 (ILLE ET VILAINE)

REPONSES DE LA COMMUNE DE CHATEAUBOURG AU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES, PORTANT SUR LES EXERCICES 2011 ET SUIVANTS

Observations du Maire

Nous prenons note des observations de la Chambre régionale des comptes et nous tenons à saluer le travail réalisé par la chambre qui, sur une durée de 9 mois, a analysé l'ensemble de nos comptes et de nos procédures permettant aux élus et à la population d'avoir une vision objective de la situation de la commune.

Gestion budgétaire :

Depuis 2014, comme le souligne la Chambre régionale des comptes, de nombreuses améliorations sont constatées dans la gestion de la ville. Alors que notre équipe politique était nouvelle et que nous avons procédé à un changement de Directeur général des services, nous avons su mettre en place les outils permettant d'améliorer la gestion de la ville.

Vous soulignez ainsi une plus grande fiabilisation des comptes et la mise en œuvre d'une plus grande formalisation et transparence de la procédure budgétaire, associant élus et personnels, et la qualité satisfaisante du débat d'orientations budgétaires et du rapport présenté à cette occasion.

En ce qui concerne le Plan Pluriannuel d'investissement (PPI), nous avons décidé suite aux remarques de l'opposition, qui estimait que nous dépassions la temporalité de notre mandat, de ne plus publier les investissements prévus après 2020. Cependant nous continuons en interne d'établir une prospective et un PPI glissant sur 6 ans notamment depuis la mise en place d'un outil de prospective dynamique qui permet une adaptation régulière de nos prévisions.

En ce qui concerne nos taux de réalisation vous soulignez des améliorations même si des efforts peuvent encore être réalisés. Les outils de comptabilité que nous développons actuellement vont nous permettre de progresser dans la gestion des services.

Situation financière :

La Chambre régionale des comptes souligne la situation financière satisfaisante de la commune avec une capacité d'autofinancement élevée et une dette maîtrisée au regard de la situation financière de la commune.

Nous partageons toutefois les remarques de la Chambre sur l'effet ciseau à moyen terme avec des charges qui augmentent plus vite que nos recettes. Cette situation liée à la décrue des dotations de l'Etat et à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires devra être maîtrisée. Grâce à un outil de comptabilité analytique et la mise en place d'un nouvel outil informatique, la ville s'est investie dans une démarche d'évaluation afin de mieux connaître les coûts des services périscolaires.

La baisse de la natalité et le ralentissement de l'urbanisation devraient entrainer une baisse des effectifs des écoles dans les années à venir et donc une baisse des charges de personnels liée aux activités périscolaires.

La Chambre souligne cependant que notre taux d'administration reste inférieur au niveau national avec 1,1 Equivalent Temps Plein pour 100 habitants contre 1,4 au niveau national. Ce taux d'administration faible est d'autant plus remarquable que nous sommes une commune avec une

superficie élevée composée de 3 communes historiques et donc de 3 bourgs à entretenir. Le nombre élevé de jeunes familles (qui est une chance pour la commune) génère également des coûts de fonctionnement supérieurs aux autres communes (écoles, centre de loisirs, équipements associatifs, etc..)

Comme vous le soulignez nous devons désormais améliorer la gestion administrative et prévisionnelle de nos ressources humaines. La mise en place du RIFSEEP et de la réforme des rythmes scolaires n'a pas permis pour le moment de dégager le temps nécessaire à sa mise en place au niveau du service des ressources humaines.

Enfin, sur nos recettes, nous partageons votre analyse sur les marges de manœuvres existantes grâce à des taux d'impositions faibles et des recettes de zones d'aménagement à venir.

Procédures administratives :

La Chambre n'a relevé aucune irrégularité majeure dans nos délibérations, dans nos marchés et dans nos relations avec des tiers. Nous prenons note des observations qui vont nous permettre de poursuivre notre démarche de fiabilisation de nos actes. La chambre souligne d'ailleurs que pour les subventions la mise en place de nos critères permet une meilleure objectivité et équité dans l'attribution des subventions.

Conclusion générale :

Contrairement à ce qu'on a pu nous laisser croire, la gestion de l'ancienne majorité présentait de nombreuses lacunes que nous corrigeons depuis 4 ans. La bonne santé financière de la commune liée notamment à la présence historique de nombreuses entreprises, est fragilisé par la baisse des dotations de l'Etat et par l'augmentation des charges de personnels liée à la réforme des rythmes scolaires. Nous devons donc veiller dans les années à venir à maîtriser nos charges et optimiser nos recettes.

Réponses techniques au rapport d'observations définitives de la CRC

Page 9 – Le Conseil municipal : Concernant les délibérations du conseil municipal, en réalité le décompte des élus présents, représentés, absents et votants est bien réalisé en début de séance et tout au long de la séance. Ce décompte est reporté sur chaque délibération, et lorsqu'il y a une évolution en cours de séance par rapport au début de séance, elle est reportée soit dans le décompte (Cf. délibération n° 2017/144 du conseil municipal du 13 septembre 2017), soit directement dans le corps de la délibération (Cf. délibération n° 2017/56 du conseil municipal du 29 mars 2017). De même, lorsqu'un élu ne participe pas au vote, cela est retranscris dans le corps de la délibération (Cf. délibération n° 2017/46 du conseil municipal du 8 mars 2017). Le quorum est donc bien apprécié à chaque délibération.

L'exemple indiqué par la Chambre Régionale des Comptes concernant la délibération n° 2016/164 du 5 octobre 2016 n'est pas représentatif de la façon dont les délibérations sont tenues, mais il y a effectivement une erreur sur cette délibération dont nous nous étions rendus compte par nous-même et qui avait été corrigée dans le registre des délibérations (l'erreur n'ayant pas eu d'impact sur le vote nous n'avons pas jugé utile de renvoyer la délibération corrigée en Préfecture).

Page 49 – véhicules de service et de fonction : en réalité, la commune assure bien un suivi de l'utilisation et des kilométrages de des véhicules de service et de fonction, et elle détermine chaque année, au vu du budget alloué, un plan de remplacement de véhicules. Etant donné que la taille de la commune ne justifie pas la mise en place d'autorisations de programme, nous ne voyons pas d'intérêt à établir un plan de remplacement pluriannuel des véhicules, ce qui ne nous empêche pas d'avoir une vision à moyen terme des véhicules à remplacer grâce au tableau de suivi.

Page 49 – La valorisation du domaine communal : la commune ayant pris conscience début 2018 de la nécessité de mieux distinguer le domaine public du domaine privé, une stagiaire a travaillé en mai 2018 sur le sujet, et ainsi pu établir un recensement de toutes les voies appartenant au domaine privé de la commune. La prochaine étape prévue est de créer un fichier de l'ensemble des voiries communales, distinguant ce qui relève de son domaine privé et de son domaine public.

Page 50 – La valorisation du domaine communal : les terrains loués sous forme de baux précaires concernent des terrains sur lesquels la commune souhaite garder la maitrise foncière, du fait de leurs emplacements stratégiques.